

Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

Accueil

Monsieur BLOT
Maire de Mondevert

Bienvenue dans notre petite commune, située à 10 kilomètres de Vitré, 22 kilomètres de Laval et 40 kilomètres de Rennes, «aux portes de la Bretagne». Mondevert compte aujourd'hui 850 habitants et seulement 3 ou 4 artisans. Le projet de déviation vers la voie express devrait favoriser un nouveau développement.

Le projet de THT, s'il voyait le jour, serait mis en œuvre d'ici 10 à 20 ans. Nous nous interrogeons sur ses impacts sur la santé humaine, la santé animale, les nuisances visuelles et l'agriculture.

Je souhaite que le débat de ce soir se déroule dans le respect de tous, afin d'être constructif.

Monsieur GIBLIN
Président de la Commission Particulière du Débat Public THT

Nous sommes ce soir dans l'agglomération de Vitré comme j'en avais pris l'engagement

Le débat public sur le projet de ligne à très haute tension (THT) traversant le Cotentin et le Maine porte à la fois sur l'opportunité du projet et sur ses modalités de réalisation. Il a d'ores et déjà suscité une très forte mobilisation.

Les réunions de proximité, comme celle de ce soir, visent à compléter les réunions thématiques qui se sont tenues l'année dernière. Elles concernent les populations locales et des communes limitrophes et laissent une large place aux questions des participants.

Pour l'heure, aucune décision n'a été arrêtée. De fait, le débat public – qui n'est pas une enquête publique – se déroule en amont de la réflexion sur les projets. C'est un moment fort d'information, d'échanges et de démocratie. Par ailleurs, tous les membres de la commission particulière du débat public (CPDP) sont neutres et indépendants.

Au terme du débat public, fixé le 23 février, les membres de la CPDP remettront leur compte rendu le 23 mars. Un bilan sera dressé par le président de la commission nationale à la fin du mois d'avril. RTE fera connaître sa décision le 23 juillet.

Enfin, si la sérénité du débat n'exclue pas la passion, elle est nécessaire à la démocratie participative.

Monsieur Vellaud présente les règles du débat, ainsi que les cinq grands thèmes qui structureront le débat.

Table ronde

Participaient à la table ronde :

*Monsieur BLOT, Maire de Mondevert ;
Monsieur MENAGER, Vice-président de l'agglomération de Vitré ;
Monsieur MENARD, FDSEA 35 ;
Monsieur TORTELIER, Collectif Ille-et-Vilaine sous tension
Monsieur PRODHOMME, Conseiller général de Vitré.*

*Les représentants de RTE :
Messieurs DESQUILBET et HERZ.*

Les membres de la CPDP :

Messieurs BLONDIAUX, Monsieur GIBLIN et VELLAUD.

.I Qu'est-ce qui justifie le projet de ligne THT ? Quel est l'apport de la ligne THT pour l'alimentation électrique des trois régions ? La demande d'énergie de la part des consommateurs du grand ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ?

Monsieur GIBLIN présente le thème.

Monsieur TORTELIER

Il existe déjà deux lignes THT, sur notre territoire. Sans compter que sera implantée une ligne LGV. L'une de nos communes paiera ainsi pleinement sa contribution à la modernité.

Par ailleurs, je regrette que notre député ne soit pas présent ce soir. Il a pourtant voté la loi d'orientation sur l'énergie en juillet 2005, dont l'EPR est la vedette. La loi prévoit aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Nous ne voyons pas comment l'EPR permettra d'atteindre ces objectifs.

Enfin, l'EPR de Flamanville n'apporte pas de réponse à la fragilité du réseau. Il n'est qu'un démonstrateur – terme initialement utilisé, d'ailleurs – permettant à Areva de commercialiser sa centrale à l'export. Il est aussi et surtout une tête de série.

Monsieur GIBLIN

Nous ne pouvons contraindre personne à assister aux débats publics. Par ailleurs, il va de soi que le débat sur la THT est très lié à celui sur l'EPR. Son maître d'ouvrage (EDF) n'a jamais caché son

objectif principal celui de construire un réacteur qui soit une tête de série en vue de rendre possible le renouvellement du parc de centrales nucléaires après 2020.

Monsieur HERZ

Nous avons à répondre au besoin d'augmentation de la puissance électrique dans le nord Cotentin, qui implique de renforcer le réseau de transport. L'électricité issue du Cotentin, qui vient du Cotentin et des flux interrégionaux, va majoritairement vers le sud. Dans ce contexte, c'est la direction sud qui permet d'assurer une meilleure robustesse du réseau. Pour autant, l'installation d'une nouvelle ligne, si elle renforce la sûreté du réseau, ne résout pas les fragilités électriques à l'ouest de Rennes.

Par ailleurs, il nous semble intéressant de regrouper les infrastructures de la zone afin d'en limiter le nombre, les emprises et les impacts environnementaux. Quoiqu'il en soit, rien n'a encore été décidé quant au point d'arrivée de la ligne.

Monsieur GEFRAUD

Je ne suis pas certain que nous ayons affaire à un vrai débat. Vous dites que rien n'est décidé. Pourtant, la construction de l'EPR à Flamanville l'est déjà. Nous ne nions pas le besoin d'électricité, mais il ne faut pas tout miser sur l'EPR ni mettre tous ses œufs dans le même panier. Les sources d'approvisionnement de l'électricité peuvent être diverses.

Monsieur GIBLIN

Nous sommes là pour vous écouter et établir, un terme, un compte rendu des débats. Nous n'émettrons aucun avis sur le projet de ligne THT. Par ailleurs, la CNDP a décidé de tenir le débat sur la THT en même temps que celui sur l'EPR. De fait, ces deux projets sont intimement liés, l'EPR étant le fait générateur d'un besoin de renforcement du réseau. Aussi le débat sur la ligne n'a de sens que dans l'hypothèse de la réalisation de l'EPR.

Monsieur DESQUILBET

En tant que transporteur d'électricité, nous acceptons toutes les sortes d'énergie. Nous travaillons par exemple au raccordement d'un champ d'éoliennes offshore au large de St Valéry-en-Caux en Seine-Maritime.

Monsieur FOURNON

Nous n'avons pas besoin d'EPR et nous n'en voulons pas. Il est tout à fait possible de faire sans.

Monsieur LEBEUL

Je vous conseille de lire l'ouvrage publié en 1998 par une journaliste biélorusse, sur les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. C'est un témoignage bouleversant sur le nucléaire. Nous « bousillons » notre planète pour des milliards d'années !

Par ailleurs, l'une de mes amies en charge de la sécurité des centrales nucléaires chez EDF qualifie les centrales nucléaires françaises de « bombes en sommeil ».

Enfin, je vous conseille de lire la récente étude Draper sur le suivi des leucémies en Angleterre, dans sa version originale. Il en ressort que le nombre de cancers des habitants vivant à 600 mètres d'une THT ont augmenté de 60 %.

Monsieur GIBLIN

Je crois pouvoir dire que la traduction française de cette étude n'est pas mauvaise et qu'elle était destinée à tous ceux qui ne maîtrisent pas l'Anglais. Elle est diffusée sur notre site Internet. Je précise qu'elle ne concerne que les leucémies infantiles. Par ailleurs, à 600 mètres, la majoration n'est que de 20 % environ.

Monsieur MORIN

Vous parlez d'hypothèses. Pourtant, certains cadres de RTE ont déjà une certitude quant au point de chute de la ligne THT.

Monsieur LEPAGE

Si j'ai bien compris, c'est l'EPR qui justifie la THT. Il s'agit donc d'une raison industrielle et non pas énergétique. Par ailleurs, il apparaît que les travaux n'ont pas été conduits sur les économies d'énergie. A cet égard, l'EPR n'est pas une priorité.

Monsieur IVOISTE

Les leucémies ont crû de 69 % entre 200 et 400 mètres et de 23 % au-delà. Chez les adultes, elles ont été multipliées par 7.

Monsieur ROBINARD

Nous discutons de l'opportunité du projet, pas de sa faisabilité. Je déplore l'absence d'un représentant d'EDF à la tribune – ce qui ne peut que favoriser un dialogue de sourds. Je regrette aussi celle d'un parlementaire local. Cela a été systématiquement exprimé, lors des précédentes réunions.

Par ailleurs, la décision politique de construire l'EPR a bel et bien été prise et les appels d'offres ont été lancés. Ne jouons pas sur les mots. L'EPR vous ennuie, mais vous êtes contraints de nous proposer une THT pour répondre à la décision politique qui a été prise.

Enfin, il est besoin d'outils plus souples que l'EPR, ne serait-ce que pour approvisionner les pics de consommation.

Monsieur GIBLIN

Nous traduirons dans notre compte rendu le sentiment selon lequel RTE a à s'exprimer sur une décision qui le dépasse. EDF a été présent aux deux premières réunions. Nous l'inviterons à assister à nos réunions de synthèse.

Monsieur HERZ

Le bilan prévisionnel de RTE montre qu'à l'horizon de 2010 la France manquera de moyens de production. Dans ce cadre, l'EPR est une opportunité comme le seraient également par exemple des

turbines à gaz. Par ailleurs, je ne peux pas parler pour EDF, mais je peux citer la loi de programme, qui évoque la problématique industrielle de renouvellement du parc.

Enfin, développer le réseau est notre métier. Nous développons en particulier le réseau pour raccorder les nouveaux clients, l'EPR comme les autres. Pour l'arrivée de la ligne Cotentin-Maine, nous étudierons toutes les possibilités et nous conduirons des études environnementales détaillées.

Monsieur ROBINARD

Quel sera le délai de construction d'EPR ?

Monsieur DESQUILBET

La mise en service est prévue en 2012.

Monsieur ROBINARD

Il n'y a donc pas d'urgence. Nous avons le temps d'étudier le fondement des perspectives de consommation –que je conteste d'emblée. Les régions ont leur mot à dire, qui plus est. Evitons l'EPR si cela est possible.

Monsieur HERZ

Je n'ai pas à prendre position, mais je peux citer la loi. Et je maintiens ce que j'ai dit concernant les prévisions d'évolution de la demande d'énergie faites par RTE.

Monsieur TORTELIER

Avez-vous déjà rencontré les maires du secteur de Vitré ?

Monsieur JACOB

RFF a sollicité RTE pour le raccordement du TGV, qui aura besoin d'une alimentation électrique au niveau de la commune du Pertre, ce qui explique la présence de nos agents dans cette zone. Par ailleurs, j'ai personnellement rencontré quatre maires, la semaine dernière. L'on m'a ensuite demandé d'arrêter de prendre des rendez-vous jusque la fin du débat public.

Monsieur ROSET

Nous regrettons que les projets de parcs éoliens patinent. Par ailleurs, *quid* de la prochaine ouverture du transport d'électricité à la concurrence ?

Monsieur MENAGER

Ces projets suivent leur cours. Ils en sont au stade de dépôt de permis de construire.

Monsieur HERZ

La plupart des projets éoliens sont de petite taille, raccordés au réseau de distribution d'EDF – Gaz de France Services et non pas à RTE. Par ailleurs, le transport d'électricité n'est pas ouvert à la concurrence. C'est un monopole de service public.

Monsieur ROSET

Vous recueillez notre avis alors même que les décisions sont déjà prises. Sans compter que Monsieur Herz adapte son discours en fonction de son audience.

Travaillons, avant tout, sur les économies d'énergie – en leur accordant le même budget que pour le nucléaire.

Monsieur GIBLIN

Comme je l'ai dit, nous rendrons compte de toutes vos questions. Vos propos me paraissent par trop fatalistes.

De la salle

Ils sont réalistes !

Monsieur HERZ

Le débat public doit porter sur l'opportunité des ouvrages et sur leurs modalités de réalisation. Par ailleurs, nos réponses ne varient pas d'une réunion à l'autre. Mais, dans les réunions thématiques, nous laissons la parole aux experts. Enfin, je précise que nous n'avons pas eu l'occasion de rencontrer les 300 à 400 maires de la zone avant d'ouvrir le débat public.

De la salle

A quoi sert de faire une THT si tous les moyens de production locaux sont captés par le réseau existant de distribution d'EDF ?

Monsieur HERZ

Seules les petites fermes éoliennes sont raccordées au réseau de distribution. Les autres sont raccordées au réseau de transport.

.II Quels sont les impacts des champs électromagnétiques sur la santé humaine ?

Monsieur BLONDIAUX présente le thème.

Monsieur TORTELIER

Comment traduire la prise de conscience qu'évoque Monsieur Lambrozo sur le site Internet de RTE ? Il ne faut plus construire de THT à proximité des maisons. Quel engagement êtes-vous prêts à prendre en la matière ? Il ne faut pas construire de nouvelle ligne, qui plus est inutile.

Monsieur HERZ

Monsieur Lambrozo est le directeur du service médical d'EDF – Gaz de France, sous contrat avec RTE pour les champs électromagnétiques. De nombreuses études ont été conduites, depuis les années 70. Les études en laboratoire, sur cellules ou sur animaux, n'ont rien mis en évidence.

Certaines études épidémiologiques montrent une association statistiques entre champ magnétique et leucémie de l'enfant, d'autres – en particulier celle du prof. Doll en 1999 – n'en trouvent pas.

L'étude Draper montre une corrélation statistique entre 400 et 600 mètres, distance à laquelle le champ magnétique lié aux lignes électriques est du même ordre de grandeur ou inférieur à celui que l'on trouve au sein des maisons. Selon Draper, la cause de l'accroissement des leucémies infantiles est donc à rechercher ailleurs. Dans ce cadre, nous n'avons pas d'engagement pas en matière de distance. Ce faisant, nous respectons la réglementation et les recommandations des autorités sanitaires.

De la salle

Le doute doit être le maître mot. Par ailleurs, il semble que l'homme soit nettement plus sensible que l'animal. Enfin, les scientifiques ont à évaluer le risque au regard de la notion de « risque acceptable » - définie, elle, par les citoyens.

Pour finir, je m'inscris en faux contre l'affirmation selon laquelle il n'y a pas de champ électromagnétique entre 400 et 600 mètres. Un risque existe. Plusieurs études le montrent.

Monsieur HERZ

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de champs électromagnétiques entre 400 et 600 mètres, mais que leur niveau est semblable à celui qu'on trouve à l'intérieur des domiciles. Par ailleurs, nous suivons l'approche de précaution des autorités sanitaires qui recommandent de caractériser l'exposition du public, de poursuivre les études, et de mettre des informations à disposition du public.

De la salle

Quels sont les résultats des études que vous évoquez ? Avez-vous démontré l'innocuité des ondes magnétiques ? Avez-vous utilisé des appareils de mesure individuels ? Enfin, avez-vous procédé à une évaluation bénéfique/risque ? Il apparaît d'ores et déjà qu'elle est parfaitement défavorable aux citoyens. En vertu du principe de précaution, la THT ne doit pas être construite.

Monsieur GIBLIN

Un premier bilan de l'évaluation fait par RTE est présenté sur le site de la CPDP.

Monsieur HERZ

Des études sont conduites depuis 30 ans, ainsi que des expertises collectives, pluridisciplinaires et contradictoires. Aujourd'hui, la notion d'incertitude restant à lever semble plus pertinente que celle de risque. Au global, le développement de l'électricité a été plus bénéfique que néfaste.

La salle proteste fortement.

Monsieur MARTIN

Vous êtes passés des scientifiques aux autorités sanitaires...

Monsieur GIBLIN

Le rapport qui a été commandé par la DGS à des scientifiques est en ligne sur notre site.

De la salle

L'EPR a été voté à deux reprises. La décision est déjà prise ! Par ailleurs, l'étude Draper montre que la carte sur la leucémie infantile recoupe exactement le réseau des THT en Grande-Bretagne. Que l'on ne nous dise pas que c'est un hasard !

Monsieur ROSET

On peut ergoter des heures sur les études. Les faits, eux, sont criants : les ondes électromagnétiques ont un effet sur la santé.

Monsieur HERZ

Plusieurs habitants proches d'une THT ont récemment indiqué dans la presse qu'ils n'en ressentaient aucune gêne.

La salle proteste bruyamment.

De la salle

Le tabac est cancérigène, mais tous les fumeurs n'ont pas de cancer. Le fait que certains ne ressentent aucun effet ne prouve rien.

Monsieur DEHANT

Ce sont les politiques qui doivent décider la construction des THT, pas les médecins, les scientifiques ou les ingénieurs. Et ce n'est pas à RTE de nous expliquer quels sont les risques sur la santé.

Monsieur GIBLIN

Les élus sont parfaitement informés des propos qui se tiennent dans ce débat public. Souhaitons que la question de l'application du principe de précaution trouvera une réponse. A cet égard, nous devrions examiner de plus près les pratiques des autres pays.

Monsieur DESQUILBET

Les personnes les plus exposées sont les agents de RTE. Connaître les impacts des champs électromagnétiques est donc notre devoir, de même que l'information de la population. J'ajoute que nous sommes impliqués : l'étude Draper a été cosignée par une personne de notre homologue en Grande-Bretagne.

Monsieur ROSET

Je vous invite à lire « ces maladies créées par l'homme », rédigé par un oncologue. Le risque de développer un cancer est accrue en cas d'exposition prolongée et constante. Ce sont donc les habitants qui seront exposés au risque.

De la salle

La THT représentera 30 micro tesla.

Monsieur HERZ

Ce serait le maximum atteint, en fonctionnement à plein régime. La valeur de 0,4 micro tesla correspond à une moyenne sur 24 heures. La recommandation européenne vise un haut niveau de protection de la santé et porte sur 100 micro tesla en permanence, soit un facteur 50 par rapport aux premiers effets biologiques avérés. Les épidémiologistes ont retenu une limite de 0,4, car aucun effet n'a été mise en évidence en dessous de 0,2 et qu'au dessus de 0,4, les échantillons statistiques seraient trop faibles pour mener des études représentatives.

De la salle

Dans une autre réunion, on nous a dit que les scientifiques favorisaient un seuil bien moins élevé. L'Italie et la Suède sont à 0,2 micro tesla. Mais ce sont les politiques qui décident. A cet égard, quel est l'avis de Monsieur Prodhomme ?

Monsieur PRODHOMME

Tout ce que je voulais dire a été dit. Par ailleurs, je continue à m'informer.

Monsieur HERZ

Certes, l'Union européenne est une instance politique. Mais elle a fondé sa recommandation sur la position des instances sanitaires. Par ailleurs, il n'existe pas de réglementation en Suède et l'Italie applique la recommandation européenne à 100 micro tesla. Seule la Grèce est en-dessous, à 80.

Madame FOURMON

J'ai des enfants et je souhaite que l'on porte la plus grande attention à leur avenir. Planter une ligne THT qui ne sera qu'une vitrine pour vendre le procédé à EPR à l'étranger n'est pas très glorieux.

De la salle

La valeur de 100 micro tesla repose sur des résultats obtenus sur les animaux, qui ne semblent pas refléter la sensibilité de l'homme.

Monsieur ROBINARD

Les recommandations ne sont pas des obligations. Par ailleurs, la notion de risque acceptable a profondément évolué. Ce qui était acceptable il y a 50 ans ne l'est plus aujourd'hui. Enfin, je fais une grande différence entre l'exposition choisie (fumer) et l'exposition subie (vivre à proximité d'une THT). Les élus sont responsables et redevables de la santé publique de leurs concitoyens. Les taxes ne les en exonèrent pas.

Monsieur MENAGER

Les élus ne travaillent pas pour percevoir des taxes. Sachez, d'ailleurs, que la taxe sur les éoliennes est plus importante que celle sur les pylônes. Avant de rendre un quelconque avis, nous devons nous informer.

Monsieur PRODHOMME

Nous sommes conscients de nos responsabilités et nous les assumons.

.III Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ? Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole ?

Monsieur VELLAUD présente le thème.

Monsieur MENARD

Le sujet est fort complexe. Le nucléaire fait peur. Nous avons besoin d'informations. L'élevage breton est l'un des plus denses – et les éleveurs sont aussi des résidents. Dans le même temps, les projets évoqués contribuent à notre développement économique.

Le monde agricole s'est fortement engagé dans les énergies renouvelables, auxquelles il contribue (diester, biomasse, éolien). La population bretonne est appelée à fortement croître. Il faudra répondre collectivement à ses besoins de consommation. Nous développerons tout ce qui est possible en termes de réduction d'énergie et de solutions alternatives.

Un diagnostic zootechnique et sanitaire est nécessaire avant l'implantation d'une nouvelle ligne. Il importe, par ailleurs, d'éviter d'implanter les lignes à trop grande proximité des élevages. Je songe également à la conduite d'une expérimentation sur un élevage, le cas échéant. Enfin, il convient de réfléchir aux conséquences économiques des problèmes de santé qui frappent les élevages.

J'en viens à l'impact sur l'environnement. Nous souhaitons que les pylônes soient placés là où leur impact est le moins important, ce qui implique parfois un aménagement foncier. Les fils doivent en outre être positionnés suffisamment haut. Il s'agit, qui plus est, de réfléchir aux impacts des travaux de construction, puis d'entretien des lignes. Enfin, se pose le problème de l'annualisation des indemnités.

De la salle

C'est un faux problème ! La THT ne doit pas servir à rémunérer des personnes.

Monsieur MENARD

Il s'agit de compenser les nuisances sur le monde agricole – au nom duquel je m'exprime.

Il convient, enfin, de prendre en compte les contrats engagés entre le monde agricole, les collectivités et l'Europe.

Madame FOURMON

Le métier de paysan devient un métier de subvention. C'est révoltant ! La terre fait vivre de nombreuses personnes. Nous avons tout intérêt à la préserver.

Madame MARCHAND

Mon exploitation est aux alentours de la centrale électrique. Je suis également concernée par le projet TGV. Je demande à RTE de tout mettre en œuvre pour prendre en compte les problématiques des agriculteurs et de leurs élevages. Vous n'avez fait aucune évaluation préalable concrète des impacts.

J'ai touché une indemnité une seule fois, en 1989. Mais mes contraintes sont annuelles et permanentes. Ce que vous appelez subvention n'est qu'une indemnité au temps que nous passons à entretenir vos poteaux. Enfin, tâchez de ne pas détruire notre outil de travail, en n'effectuant plus l'entretien lorsque le blé est prêt à être coupé.

Madame GEORGEAULT

En matière de tensions parasites, les animaux sont plus sensibles que les humains. Ces tensions ont des effets dévastateurs sur les élevages, mettant ainsi en cause la pérennité des exploitations. Or rien n'est jamais dit de ce point.

A mon tour, je déplore l'absence de notre député. Des nuisances existent et sont reconnues, mais le législateur laisse installer des THT.

De la salle

L'on nous a annoncé la mise en place d'un nouveau GPSE, mais rien n'a été fait depuis deux mois. Les agriculteurs en feront-ils partie ? Nous n'avons aucune confirmation officielle.

Monsieur GIBLIN

J'ai relancé le ministère de l'Agriculture à ce sujet.

Monsieur DESQUILBET

Les tensions parasites existent, mais sont rares et n'affectent que quelques agriculteurs.

La salle proteste.

Les solutions sont, qui plus est, connues. Quand les ferrailles sont connectées entre elles, il n'y a pas de tension parasite.

De la salle

C'est archi faux ! Comment osez-vous dire cela ?

Monsieur DESQUILBET

C'est la base de l'électricité.

Monsieur MENARD

Il faudrait que les bâtiments soient construits après les lignes, pour connecter les ferrailles et les mettre à la terre.

De la salle

Vous prenez donc l'engagement de refaire tous les bâtiments ?

Monsieur DESQUILBET

Non !

De la salle

Vous n'avez toujours pas répondu sur votre engagement en termes de distance.

Monsieur DESQUILBET

Nous n'avons pas d'engagement.

Par ailleurs, la taxe que verse RTE aux communes au titre de la présence de pylônes est imposée par le code des impôts. Quant à l'indemnisation des agriculteurs, elle repose sur des calculs très précis du préjudice et fait l'objet de protocoles entre RTE et la profession agricole. La revendication d'un versement périodique est ancienne et est maintenant instituée dans le dernier protocole, datant de l'an dernier.

Il est vrai que le territoire de la zone de notre projet est largement agricole. Nous le savons et nous le prenons en compte. Si nous construisons la ligne, notre souhait est bien de le faire en l'intégrant du mieux possible à l'environnement.

De la salle

On n'en a pas besoin !

Monsieur DESQUILBET

Nous ne construisons plus les lignes comme il y a 30 ans. A cet égard, le débat public présente un réel intérêt. Le tracé des lignes se fait en coopération avec les populations concernées.

Monsieur GODARD

Je précise que mes propos sur la sensibilité portaient sur les animaux de laboratoire uniquement.

Monsieur GIBLIN

Je vous propose d'avancer, car il est plus de 22 heures.

Monsieur LEBEUL

Nous sommes bien dans une affaire politique. Il faut aller vite, pour respecter des échéances. Tout le monde court après le temps. Mais les élus présents, eux, indiquent prendre le temps de s'informer. Il faut qu'ils se dépêchent !

Monsieur PRODHOMME

Cessez votre cinéma !

Monsieur MENARD

Etre élu, ce n'est pas aller dans le sens du plus facile.

Monsieur LEBEUL

Le nucléaire n'est pas la bonne solution et la THT n'est pas utile. Il existe de nombreuses alternatives.

.IV Comment insérer les lignes THT dans l'environnement ? Comment réduire les impacts ?

Ces questions ont été abordées dans le cadre du point III.

.V Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?

Monsieur GIBLIN présente le thème.

Monsieur ROBINARD

Le débat tourne en rond. La question centrale est celle de l'opportunité du projet. Pourquoi n'avez-vous pas fait, dans votre dossier, de proposition d'un outil de production en sud Bretagne, ailleurs qu'à Flamanville ? La véritable alternative serait de rapprocher les lieux de production des lieux de consommation.

Que ferez-vous en cas de chute de tension à Brest ?

Monsieur DESQUILBET

Les problèmes de l'ouest de Rennes sont indépendants de ce qui se passe à l'est. Suivant l'évolution des consommations bretonnes, il faudra ou non renforcer le réseau. Le cas échéant, il existe de multiples solutions.

Par ailleurs, notre dossier du débat Cotentin-Maine vise à apporter une réponse à la demande précise d'EDF d'implanter un EPR à Flamanville.

Monsieur ROBINARD

Vous avez pourtant lancé un appel d'offres.

Monsieur GIBLIN

Quel est le rôle de l'appel d'offres ?

Un représentant de RTE

Concernant la question qui a été posée sur l'éventualité d'une nouvelle ligne 400 000 volts assurant le « bouclage » entre Saint-Brieuc et Brest, elle n'est pas d'actualité. Nous avons choisi d'optimiser au maximum le réseau existant, ce qui nous conduit à proposer un poste électrique dans le Morbihan, c'est-à-dire construire un « échangeur » entre le réseau 400 000 volts et le 225 000.

De la salle

Il a été proposé que Pays de Loire et Bretagne soient régions pilotes pour la recherche sur les énergies renouvelables.

La salle applaudit.

Monsieur GIBLIN

En effet, les régions ont un rôle très important à jouer.

Monsieur ROBINARD

Il faut surtout qu'elles soient consultées dans les temps.

Monsieur TORTELIER

Je crains que l'on adapte la consommation à la production, qui est excédentaire, pas l'inverse. La mode est d'ailleurs à la mise en lumière des territoires. Cela ne va pas dans le sens des réductions d'énergie.

Monsieur MENARD

La mise en lumière des bâtiments est un projet de pays, porté par le public. J'ajoute que nos projecteurs ne consomment que très peu.

Si nous supprimons les lampadaires des lotissements, nous verrons comment réagissons nos contribuables.

De la salle

Vous comparez des bâtiments et des humains ! Ce n'est pas correct.

Monsieur MENARD

Nous avons des économies à faire, qui paierons largement la mise en lumière de nos bâtiments.

Monsieur GIBLIN

L'économie d'énergie relève aussi de l'action de chacun dans le quotidien.

Je vous remercie pour ce débat et la pertinence de vos questions. J'ai bien conscience que vous n'avez pas reçu toutes les questions que vous attendiez.